

Diagnostic dans le domaine B – situation et perspectives du Réseau des laboratoires régionaux

Comité de coordination du Réseau des laboratoires régionaux¹

L'exposition à des agents biologiques (événements B) présente un risque non négligeable pour la population et un incident peut se produire à tout moment en Suisse comme ailleurs. Pour lutter contre ces agents, il est important de pouvoir les mettre rapidement en évidence au moyen de tests effectués en laboratoire. Grâce au Réseau des laboratoires régionaux, des capacités décentralisées sont mises en place en Suisse pour le diagnostic primaire ainsi que pour le tri analytique des principaux micro-organismes dangereux et sont disponibles en cas de besoin. La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé qui a mandaté la mise en place du réseau, a pris connaissance de l'avancée du projet le 18 mai 2006 et en a approuvé le développement.

1. CONTEXTE

Les attaques à l'anthrax en 2001 aux Etats-Unis, l'épidémie du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003, la propagation rapide de la grippe aviaire [Influenza A (H5N1) aviaire] et la menace d'une grippe pandémique montrent à l'évidence que les agents pathogènes émergents ou récurrents représentent une menace tangible également pour la Suisse.

La mise en évidence par des tests effectués en laboratoire revêt une importance cruciale pour identifier et éradiquer les agents pathogènes – qu'ils soient d'origine naturelle, accidentelle ou criminelle. Il est impératif de pouvoir effectuer rapide-

ment des analyses de laboratoire pour être à même de planifier et mettre en œuvre les mesures d'urgence adéquates pour protéger la population ainsi que les ressources vitales.

Les résultats de laboratoire donnent lieu selon la situation à des activités spécifiques ou servent à définir de nouvelles mesures visant la protection de la santé (mise en œuvre ou poursuite de la prophylaxie et de la thérapie, isolement et/ou quarantaine, décontamination, enquêtes de police), à en suspendre ou en supprimer d'autres. C'est pourquoi le diagnostic doit être intégré à un concept global de protection B.

Pour la mise en évidence des agents pathogènes à potentiel de risque faible à modéré (groupes de risque 2 et 3), les capacités diagnostiques disponibles en temps normal en Suisse sont suffisantes grâce à une forte densité de laboratoires bien équipés et à un réseau de centres nationaux de référence. Par contre, il n'y a pas assez d'offres pour l'analyse de ces agents dans des situations exceptionnelles, celles-ci étant principalement régulées par le marché. Il n'existe pas non plus en Suisse à l'heure actuelle d'offre permettant de diagnostiquer les agents hautement

dangereux (groupe de risque 4). Selon le type et la quantité d'échantillons à examiner dans de telles situations, des capacités supplémentaires doivent être trouvées souvent dans un délai très court.

C'est ce qui est arrivé lors des attentats à l'anthrax aux Etats-Unis et des envois de lettres au contenu suspect (poudre) qui ont suivi en maints endroits, y compris en Suisse. Des analyses ont dû être effectuées afin de déterminer si des spores d'anthrax étaient effectivement présentes. Au début de l'année 2002, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a signalé à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) l'insuffisance des ressources et connaissances dans le domaine de l'analyse des organismes dangereux, en particulier de celle des échantillons provenant de l'environnement. Après des investigations plus poussées, la CDS a demandé à l'OFSP au début de l'année 2003 d'élaborer des propositions pour la création d'un réseau de laboratoires régionaux et la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de finaliser le concept. Sur la base de ces travaux, la CDS s'est prononcée un an plus tard en faveur d'une solution décentralisée et a mandaté l'OFSP et son groupe de travail de poursuivre les travaux avec plusieurs laboratoires régionaux dans le sens proposé.

2. CONCEPT DE RÉSEAU DE LABORATOIRES RÉGIONAUX

Le Réseau de laboratoires régionaux vise en premier lieu à créer des capacités d'analyse décentralisées pour le diagnostic primaire d'organismes pathogènes humains du groupe de risque 3 et se fonde sur les lignes directrices suivantes:

– *Renforcement du dispositif d'analyse actuel*

Chaque jour, des échantillons supposés infectieux sont analysés, selon des procédures établies, dans le cadre du diagnostic normal dans des laboratoires d'analyse environnementale, de denrées alimentaires, de médecine humaine et vétérinaire. Ces structures, compétences et capacités qui existent déjà doivent être ren-

¹ Membres du comité de coordination du Réseau des laboratoires régionaux:

Laboratoires régionaux

Dr M. Bischoff (ZH), Dr H.-P. Bühler (BE), Dr D. Fischer (ZH), Prof. G. Pfyffer (LU), Dr S. Rodriguez (GE/VD), Dr J. Schrenzel (GE/VD), Dr M. Tonolla (TI), Dr G. Vogel (BS), Dr U. Vögeli (BS)

Laboratoires nationaux de référence

Dr P. Cherpillod (NAVI), Prof. J. Frey (NANT), Dr C. Griot (IVI)

Confédération

Dr T. Binz (OFSP), PD Dr R. Felleisen (OFSP), Dr H. Hosbach (OFEV), Dr P. Mathys (OFSP), Dr H. C. Matter (OFSP, direction du comité de coordination), Dr M. Schütz (Laboratoire Spiez)

forcées par la création de laboratoires régionaux de niveau de sécurité biologique 3 et contribuer à ce que, même dans des situations exceptionnelles, une analyse primaire adéquate reste garantie. Une importance particulière sera accordée au renforcement de l'analyse des échantillons provenant de l'environnement.

– *Décentralisation et transport limité des échantillons*

Les forces d'intervention sur place doivent pouvoir compter sur des conseils et analyses rapides et fiables. Des événements B peuvent survenir simultanément à différents endroits, comme cela a été le cas lors des menaces (lettres) à l'anthrax. Un réseau régional est préférable à une solution centralisée, étant donné qu'un laboratoire unique et central pourrait être rapidement débordé ou – dans le pire des cas – lui-même touché ou mis hors service par l'événement. La création d'un réseau de laboratoires revient à créer une certaine redondance qui remédie à cette problématique.

– *Utilisation des ressources existantes*

Les possibilités d'analyse sous niveau de sécurité biologique 3 sont nombreuses en Suisse. Il existe d'ailleurs un diagnostic de routine bien établi pour un petit nombre de micro-organismes. Les ressources humaines, matérielles et organisationnelles déjà en place doivent être utilisées de manière coordonnée et efficace en tenant compte des exigences régionales, de sorte qu'il soit possible de gérer un laboratoire régional avec le minimum d'investissement et de frais d'exploitation. Comme ces structures sont également opérationnelles en temps «normal», on peut avoir recours immédiatement à des structures éprouvées lors de situations exceptionnelles.

– *Intégration dans le concept ABC des cantons et de la Confédération*

Le problème du laboratoire est l'un de ceux que soulèvent le bioterrorisme et les autres risques B. Dans le cadre du projet national de protection ABC, la Commission fédérale pour la protection

ABC (ComABC) a élaboré un concept de préparation et d'intervention pour les domaines A, B et C. Tant le Réseau de laboratoires régionaux que l'éventail des dispositifs cantonaux de protection B sont des éléments importants de ce concept.

Le Réseau de laboratoires régionaux est conçu comme une plateforme ouverte. Il offre suffisamment de marge de manœuvre au niveau régional pour tenir compte des besoins spécifiques des différents cantons. Chaque canton peut s'affilier à l'un des six laboratoires régionaux désignés. Les cantons ainsi reliés à une région participent financièrement au laboratoire régional et sont représentés au sein d'un organe de contrôle. Les exigences minimales appliquées aux laboratoires régionaux en matière d'infrastructure, d'organisation de l'intervention, de capacité diagnostique, d'assurance de la qualité et d'organisation régionale sont définies dans un catalogue. Les laboratoires régionaux se tiennent prêts pour le traitement d'organismes du groupe de risque 3. L'organisation du Réseau des laboratoires régionaux est soumise à un comité national de coordination, piloté actuellement par l'OFSP. Outre les laboratoires régionaux, les centres nationaux de référence et l'OFSP, ce comité est également composé de représentants du Laboratoire de Spiez, de la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le cas échéant, d'autres services peuvent s'y associer pour résoudre des problématiques spécifiques.

3. AVANCEMENT DU PROJET

3.1 Laboratoires régionaux

L'état d'avancement du projet, variable dans les six laboratoires régionaux, est brièvement décrit ci-après. Le canton où est situé le laboratoire est indiqué entre parenthèses dans le titre.

Laboratoire régional Nord (Bâle-Ville)

Le Laboratoire régional Nord remplit actuellement toutes les exigences d'un laboratoire de niveau de sécu-

rité biologique 3 (BSL-3). Le laboratoire d'analyse environnementale existant a été agrandi et équipé au niveau des techniques de sécurité. Après s'être vu accorder toutes les autorisations requises, il a pu commencer son activité fin 2005.

Ce laboratoire a une vaste expérience dans le développement de méthodes sensibles de dépistage. Il est donc à même de soutenir ponctuellement les laboratoires de référence pour l'introduction et la mise à disposition de méthodes dans le réseau. Le laboratoire régional est rattaché au Laboratoire cantonal de Bâle-Ville. Un conseil consultatif, au sein duquel les cantons partenaires sont représentés, a été institutionnalisé. Il encadre l'exploitation du laboratoire et veille notamment à ce que la liaison avec les différents services d'intervention soit assurée.

La région Nord regroupe les cantons AG, BL, BS et SO. Son contrat règle tant les prestations du laboratoire régional que les coûts d'exploitation et les conditions financières liées aux investissements uniques.

Laboratoire régional Sud des Alpes (Tessin)

Le Laboratoire régional Sud des Alpes est localisé dans l'Istituto Cantonale di Microbiologia (ICM) à Bellinzzone. Construit en 2001-2002, il possède un laboratoire de sécurité de type BSL-3.

L'ICM est prêt à recevoir des échantillons suspects provenant de l'environnement. Il a d'ailleurs déjà été sollicité lors d'une récente alerte à l'anthrax. Le Laboratoire régional Sud des Alpes collabore avec les services du médecin cantonal, du vétérinaire cantonal et du chimiste cantonal. La mise en place au niveau cantonal d'une structure organisée pour la gestion d'un événement B en amont du laboratoire régional (tri, transport, décontamination, etc.) est en cours. Le Laboratoire régional Sud des Alpes est à disposition pour une collaboration avec les cantons de la Suisse centrale qui ne possèdent pas (encore) l'infrastructure nécessaire à ce genre d'analyse.

Laboratoire régional Est (Zurich)

Le Laboratoire régional Est, basé à Zurich, dispose, avec l'Institut de

microbiologie médicale (IMM) et l'Institut de virologie médicale (IMV) de l'Université de Zurich de deux laboratoires de type BSL-3 complètement équipés et de l'expérience correspondante avec ces organismes.

Une permanence est assurée par le poste de tri séparé sis à l'Université Zurich Irchel et qui est doté d'un poste de sécurité de classe 3.

Il est prévu que le Laboratoire régional Est, à l'instar de la collaboration existant dans le domaine de la sécurité biologique (Ordonnance sur l'utilisation confinée, Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement), assure le diagnostic des agents biologiques dangereux provenant de l'environnement pour les cantons AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG et ZH, ainsi que pour la Principauté du Liechtenstein.

Laboratoire régional Ouest (Genève, Vaud)

Le Laboratoire régional Ouest est composé des unités suivantes: Laboratoire central de virologie des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), Laboratoire central de bactériologie des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et Institut de microbiologie du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV). La coordination avec les différentes autorités cantonales est assurée par le Département du territoire pour le canton de Genève et par le Département de la sécurité et de l'environnement pour le canton de Vaud.

Les infrastructures du laboratoire régional correspondent au niveau de sécurité biologique 3.

Selon la répartition géographique, les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Valais apparaissent comme des partenaires privilégiés. Une brève présentation du projet a ainsi été transmise aux chefs des services responsables de la protection contre les menaces ABC dans les cantons susceptibles de bénéficier des capacités d'analyse du laboratoire de la région Ouest.

Laboratoire régional Centre-Est (Lucerne)

Le Laboratoire régional Centre-Est est intégré à l'Institut de microbiologie médicale (IMM) de l'Hôpital cantonal de Lucerne. Au début de cette année, un nouveau bâtiment inté-

grant un laboratoire BSL-3 a pu être mis en place. Après validation des appareils et procédures, ce laboratoire sera opérationnel à l'été 2007 et offrira ses services aux cantons intéressés. L'offre sera concrètement proposée aux cantons NW, OW, SZ, UR et ZG.

Laboratoire régional Centre-Ouest (Berne)

Pour que l'activité principale d'un laboratoire régional, à savoir l'analyse primaire de micro-organismes dangereux dans des échantillons provenant de l'environnement, puisse être assurée, un contrat a été conclu avec le Laboratoire de Spiez, qui dispose de l'infrastructure et du savoir-faire nécessaires.

Du point de vue organisationnel, le Laboratoire régional Centre-Ouest est joignable en permanence en passant par la police cantonale et il faut moins de 12 heures en général pour qu'une analyse puisse débiter. En vue de garantir la compatibilité avec la liste des exigences du Comité national de coordination, un comité consultatif est prévu pour ce laboratoire, et les services du médecin cantonal, du vétérinaire cantonal, du Laboratoire de Spiez, du Laboratoire cantonal de Berne ainsi que les cantons partenaires y seront représentés. Le canton du Jura s'affiliera probablement au Laboratoire régional Centre-Ouest. Cette possibilité reste ouverte aux autres cantons intéressés.

3.2 Centres de référence

A côté des laboratoires régionaux, il existe deux centres nationaux de référence dans le domaine humain – le Centre national de référence de l'anthrax (NANT) de l'Université de Berne et, depuis juin 2005, le Centre national de référence pour les infections virales émergentes (NAVI). Ces deux centres ont été mandatés par l'OFSP dans le cadre de leurs travaux de développement et de recherche pour le diagnostic des maladies bactériennes et virales dangereuses. Le domaine vétérinaire est représenté dans le Réseau des laboratoires régionaux par l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie comme laboratoire de référence pour les épizooties hautement contagieuses.

Ils ont pour tâche d'enregistrer les

connaissances et le savoir-faire nécessaires au développement de méthodes d'analyse, de les mettre à disposition et de les communiquer aux laboratoires régionaux, pour autant que cela s'avère pertinent et réalisable. Ils doivent en outre confirmer les résultats du diagnostic primaire, typiser les agents pathogènes et s'intégrer au réseau international de coopération et de contrôle de la qualité. Toutefois, le NAVI a une fonction de référence exclusivement pour les virus du groupe de risque 3 – une activité de référence pour les agents pathogènes du groupe de risque 4 n'est actuellement pas possible en Suisse.

Centre de référence pour les infections virales émergentes

Le Centre national de référence pour les infections virales émergentes est chargé de la détection des virus émergents et ré-émergents de groupes de risque 3 et 4. Ce centre sera opérationnel d'ici à l'automne 2006. Ce nouveau centre est localisé au sein du Laboratoire central de virologie des Hôpitaux Universitaires de Genève. Ce laboratoire abrite en outre le Centre national de l'Influenza et du SRAS depuis plusieurs années. Le but de ce centre est de mettre à disposition en Suisse une capacité minimale de diagnostic pour ces virus nouveaux ou dangereux.

Il est évident que la manipulation d'échantillons cliniques potentiellement dangereux requiert un environnement de travail sécurisé. A cet effet, un laboratoire de niveau de sécurité 4 comprenant un isolateur de type «glove box» atteignant le niveau 4 est nécessaire. Cet équipement sera employé pour le traitement des échantillons à analyser. Cet isolateur sera spécialement conçu pour accueillir des machines permettant de pratiquer sur l'échantillon des tests complémentaires comme l'hématologie, la chimie du sang ou la coagulation.

Par contre, aucune amplification de virus du groupe 4 dans des cellules en culture ou au moyen d'animaux n'est envisagée. Dans un premier temps, un échantillon de chaque prélèvement sera envoyé dans un centre de référence européen pour confirmer le diagnostic.

Les tests moléculaires sont ac-

tuellement en cours de développement pour les virus de types fièvres hémorragiques tels que Lassa, Ebola, Marburg ou Crimée-Congo. Les sérologies pour des virus plus courants tels que la Dengue et la fièvre du Nil occidental (West Nile) sont disponibles. Dans un second temps, des tests diagnostiques seront mis en place pour la détection d'autres maladies virales pour lesquelles il existe un besoin clinique ou une justification en termes de santé publique.

Centre national de référence de l'anthrax

Le Centre national de référence de l'anthrax se trouve à l'Institut de bactériologie vétérinaire de l'Université de Berne. Il est doté d'un laboratoire BSL-3 complètement équipé pour les activités de diagnostic, de référence et de recherche sur les micro-organismes du groupe de risque 3. Le NANT dispose de procédures courantes de diagnostic et d'identification des bactéries importantes du groupe de risque 3 (*Bacillus anthracis*, *Francisella tularensis*, *Clostridium botulinum* et *Yersinia pestis*, p. ex.) basées, pour un diagnostic direct, aussi bien sur la culture que sur des méthodes de génétique moléculaire. Ces dernières sont préparées pour les laboratoires régionaux sous forme d'instructions de travail standardisées et comprenant le matériel de référence nécessaire (préparations ADN, souches de bactéries ou spores) relatif aux agents pathogènes en question. Outre les méthodes standardisées directes basées sur la culture ou la génétique, le NANT dispose également de méthodes d'identification moléculaires basées sur les séquences d'ADN qui permettent d'analyser le cas échéant des souches de bactéries difficiles à identifier. Le NANT pense qu'à l'avenir, il sera nécessaire de compléter sa fonction primaire de laboratoire de référence et de mise au point de méthodes par des activités de recherche dans le domaine de l'épidémiologie moléculaire, ceci afin de pouvoir évaluer rapidement et précisément l'origine d'organismes hautement pathogènes qui pourraient être libérés de manière accidentelle ou criminelle.

Institut de virologie et d'immunoprophylaxie

Depuis 1992, l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI) est le laboratoire national de référence pour les épizooties hautement contagieuses. Il est chargé du diagnostic, de la surveillance et du contrôle des maladies telles que la fièvre aphteuse, la peste porcine classique et l'influenza aviaire. L'institut s'est spécialisé dans les «analyses de masse», c'est-à-dire qu'il peut, à l'aide de systèmes automatisés, traiter un grand nombre d'échantillons (mise en évidence de virus et d'anticorps) en cas d'épizootie hautement contagieuse importante pour la Suisse. L'IVI est géré sur la base d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (GMEB) et est rattaché à l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Les laboratoires sont accrédités en tant que stations d'essais IVI conformément à la norme ISO 17025.

Le domaine principal de l'institut est représenté par une aile de laboratoires et une aile vétérinaire (étables, animaleries) de niveau de sécurité biologique 4 Vet. Depuis 2006, il dispose également d'un laboratoire BSL-3 au sein du laboratoire de sécurité où sont traitées certaines problématiques liées aux virus zoonotiques [p. ex. influenza A (H5N1) aviaire], et ceci principalement dans le domaine de la recherche.

Le Laboratoire de Spiez est également intégré au Réseau des laboratoires régionaux.

Laboratoire de Spiez

Depuis les années 80, le Laboratoire de Spiez n'a cessé de développer ses capacités dans le domaine de la protection B. Il regroupe plusieurs laboratoires effectuant des analyses bactériologiques, virologiques et toxiques d'agents pathogènes spéciaux et de toxines également considérés comme des substances de combat B potentielles.

Le Laboratoire de Spiez est rattaché à l'Office fédéral de la protection de la population. En tant qu'institut suisse pour la protection contre les menaces ABC, il peut agir à un niveau interdisciplinaire, ce qui est particulièrement important pour

l'analyse d'échantillons d'origine inconnue. Ses activités s'étendent à tous les domaines et répondent aux besoins tant civils que militaires.

Dans le domaine de la virologie, des méthodes classiques, non disponibles sur le marché, seront introduites et établies à partir de l'automne 2006 pour la mise en évidence de virus du groupe de risque 3. Outre l'analyse ADN, des techniques de confirmation classiques (mise en évidence du virus, d'anticorps et d'antigènes) sont également développées pour ce type de virus. Le diagnostic de référence et notamment le diagnostic classique pour les virus du groupe de risque 4 ne peuvent être effectués à l'heure actuelle. Le laboratoire de niveau de sécurité biologique 4 prévu permettra de remédier à cette lacune. Il faut encore que le Parlement alloue le crédit nécessaire à sa construction. Sa décision devrait être connue fin 2006.

4. PERSPECTIVES

La mise en place progressive des laboratoires régionaux et l'intégration des centres de référence et du Laboratoire de Spiez au Réseau des laboratoires régionaux ont permis de réaliser une structuration et un regroupement des capacités diagnostiques pour les situations exceptionnelles en Suisse et apporté une plus-value qui se traduit par un degré de préparation élevé en cas de menaces biologiques.

L'établissement du réseau n'est cependant pas encore achevé. La mise en place et l'adaptation de l'infrastructure nécessaire devraient être réalisées d'ici l'été 2007 dans tous les laboratoires régionaux. Parallèlement à la création de l'infrastructure, l'introduction des méthodes d'analyse utilisées progresse également. L'accent est mis avant tout sur les agents pathogènes rares ou dangereux, pour lesquelles les capacités diagnostiques dont dispose la Suisse sont insuffisantes.

5. REMARQUES FINALES

Par rapport aux autres pays, la Suisse est dotée d'un réseau très dense de laboratoires correspon-

dant au niveau de sécurité biologique 3. Des lacunes subsistent néanmoins concernant les cas, certes rares, où des incidents à fort potentiel de risque dans le secteur B surviennent, comme le montre clairement le rapport final de la protection nationale ABC. Entre-temps, sept cantons (BE, BS, GE/VD, LU, TI et ZH) ont effectué les investissements nécessaires et converti les laboratoires ou réseaux de laboratoires locaux existants en laboratoires régionaux. Par conséquent, les six régions pressenties ont été établies, et les cantons intéressés peuvent à présent s'organiser avec elles dans le cadre d'accords inter-cantonaux. A titre d'incitation financière, la Confédération (OFSP) a également participé aux frais d'investissement de différents laboratoires.

Trois principes caractérisent le Réseau des laboratoires régionaux et constituent les fondements de cette forme d'organisation: régionalisation, participation et subsidiarité. En divisant la Suisse en six régions géographiques et en leur rattachant tous les cantons, il est possible, d'une part, de parvenir à un degré de standardisation approprié et, d'autre part, de prendre bien mieux en compte les besoins locaux dans la conception des offres et processus qu'à travers une approche centralisée. Le réseau n'intervient qu'à partir du moment où les autres capacités ne suffisent plus compte tenu de la nature ou de la quantité des échantillons. Cela permet d'éviter que les laboratoires du réseau financés en majeure partie par des fonds publics en temps normal, ne bénéficient d'une meilleure position sur le marché que leurs concurrents privés du fait de leur participation au réseau. Malgré le caractère décentralisé du réseau, des éléments centraux y sont présents et s'avèrent pertinents. Les deux centres de référence de l'anthrax (Université de Berne) et des infections virales émergentes (Hôpital Universitaire de Genève) font également partie intégrante du concept tout comme le Laboratoire de Spiez, dont le projet de construire un laboratoire nationale de haute sécurité (projet laboratoire de sécurité DDPS) fera l'objet d'une décision du Parlement. Le laboratoire de haute sécurité de l'IVI rattaché à

l'OVF complète le cadre prévu pour le diagnostic du secteur B. Le réseau couvre ainsi pour ce diagnostic les trois domaines principaux que sont la médecine humaine, la médecine vétérinaire et l'analyse de l'environnement. Le réseau correspond à une approche typiquement suisse avec des éléments fédératifs mais aussi des éléments centraux, qui se complètent judicieusement. Les avantages de ce système et les facteurs de succès pour une gestion de crise efficace sont la flexibilité, la proximité avec le front et un volume rationnel de redondances. En tant que forme complexe d'organisation et de collaboration, ce système requiert une volonté marquée de communiquer des acteurs concernés et la conscience de leurs responsabilités. L'OFSP assure la coordination de ce système et travaille en conséquence à la mise en place d'un contrôle décentralisé. Le fait de pouvoir associer tous les cantons au réseau sera déterminant pour le succès de ce système. ■

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06